

**l'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**

**en page 3**

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE**  
**OUVRIÈRE**  
**UNION COMMUNISTE (trotskyste)**

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1772 - 12 juillet 2002 - prix : 1 €

**Contre les  
mauvais coups  
que préparent  
patronat et  
gouvernement**

(p. 3)

**EDF-GDF**

**Vers la  
privatisation**

p. 5

**Raffarin  
soigne  
le patronat**

p. 4

**Italie :  
Berlusconi  
contre les  
droits des  
travailleurs**

p. 6



**Sang contaminé**  
Des milliers de morts,  
mais les juges  
passent l'éponge

p. 12

**Politiciens**

- 4 ■ La continuité entre les emplois-jeunes et les contrats-jeunes
- Baisse des cotisations patronales et hausse des profits
- Moins de fonctionnaires et de service public
- Le Medef attaque le Smic
- La lutte des demandeurs d'asile et des sans-papiers à Lyon

**Leur société**

- 5 ■ Le privé a besoin d'EDF-GDF
- 9 ■ La santé des travailleurs après les profits
- Réforme de la pêche
- Amiante : la RATP condamnée

**Tribune**

- 5 ■ La rentrée sociale... ils la préféreraient plutôt tiède

**Dans le monde**

- 6 ■ Italie  
Accord séparé contre « l'article 18 »
- Allemagne  
Une offensive contre les chômeurs en préparation
- 7 ■ Madagascar  
L'impérialisme français reconnaît Ravalomanana
- Afghanistan  
Entre la terreur des bombes américaines et celle des chefs de guerre

**Transport aérien**

- 8 ■ Catastrophe du lac de Constance : la course au profit tue
- Quand l'argent peut tomber du ciel...
- Aéroports parisiens : la mobilisation des agents de sécurité

**Dans les entreprises**

- 10 ■ Alcatel
- La Poste
- Renault-Flins
- 11 ■ Lejaby (Rhône-Alpes)
- Lyon Rhodia
- Cherbourg
- Aubergenville (Yvelines)

**Injustice**

- 12 ■ Sida et trusts pharmaceutiques
- Sang contaminé : circulez, il n'y a plus d'affaire !
- Policier de Lille : un jugement révoltant

# LA DROITE RECULE POUR MIEUX SE SAUVER...

L'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'amnistie a débuté le 9 juillet. Le gouvernement s'est voulu plus ferme sur les infractions routières et – démagogie sécuritaire oblige – sur les délits envers les « personnes dépositaires de l'autorité publique », comme les policiers. Mais il est un domaine où l'amnistie le démangeait : celui des affaires politico-financières. Là, nos champions de « l'impunité zéro » se montrent laxistes. Il faut dire qu'ils sont concernés au premier chef. Que ce soit les emplois fictifs du RPR mettant en cause Alain Juppé, alors que Chirac était maire de Paris, l'affaire des HLM de Paris, des marchés des lycées d'Ile-de-France ou encore

Elf... on ne compte plus les affaires de corruption, où plusieurs barons de l'UMP sont sous le coup ou la menace d'une procédure judiciaire.

Pour tous ceux-là, mais aussi pour leurs corrupteurs patronaux, quoi de mieux qu'un coup d'éponge ?

Il semble qu'il leur faudra patienter. Par peur du scandale, le gouvernement a finalement choisi de ne pas inclure d'emblée dans le projet d'amnistie les infractions liés au financement des partis politiques et d'utiliser une procédure moins voyante.

Il a effectivement d'autres solutions pour enterrer les dossiers. Par exemple, la réforme de la prescription des abus de biens sociaux. Actuellement, si

un patron, pour obtenir un marché, a offert à un élu ou à un dirigeant de parti une commission occulte, ou des emplois fictifs, un juge peut les poursuivre pour « abus de biens sociaux » et « abus de confiance » pendant trois ans après la découverte des faits, quelle que soit la date des faits en eux-mêmes. En effet, faute d'un contrôle de la population et des travailleurs sur les comptes des entreprises privées et publiques, ce type de corruption est très difficile à détecter, puisque, par nature, le corrupteur et le corrompu ont tous deux intérêt à garder leur pacte secret.

Mais si, comme le réclament à haute voix de nombreux dirigeants du RPR et

grands patrons, la loi fait partir le délai de prescription à partir des faits eux-mêmes, toutes les inculpations présentes tomberont d'elles-mêmes.

Sarkozy, dans un récent ouvrage, lançait « un appel au bon sens, mâtiné d'un peu de courage », non pas pour poursuivre ces délinquants politico-financiers en col blanc, mais au contraire pour leur sauver la mise en réformant l'abus de biens sociaux.

Le débat est ouvert. Gageons que la droite, mais aussi la gauche, concernées, sauront trouver le moyen de se débarrasser de leurs affaires.

**Christian BERNAC**

## — L'amnistie, c'est aussi pour les patrons —

D'après le projet de loi, dans le champ de l'amnistie entrent « les délits commis, y compris au cours de manifestations sur la voie publique ou dans les lieux publics, à l'occasion de conflits du travail ou à l'occasion d'activités syndicales et revendicatives de salariés, d'agents publics ou de membres de professions libérales ».

Dans certains cas, des travailleurs, des militants injustement condamnés pourront donc bénéficier de l'amnistie.

Mais ce qui est choquant, c'est que les infractions des patrons au droit du travail

entrent aussi dans le champ de l'amnistie. Le syndicat CFDT de l'inspection du travail dénonce « l'immunité patronale sous prétexte d'amnistie de tradition républicaine ».

Le projet de loi actuel prévoit d'effacer les délits punis d'une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à trois mois ferme, ou six mois avec sursis et les délits punis d'amende, ce qui est le cas de la plupart des condamnations des employeurs pour atteinte au droit du travail. Les autres délits, portant par exemple sur le licenciement économique, la

durée du travail, les heures supplémentaires, l'application des conventions et accord collectifs, l'exercice du droit syndical, sont donc blanchis par l'amnistie.

Cité par *L'Humanité*, un inspecteur du travail signale que, « compte tenu de la lenteur des instructions, l'amnistie en droit du travail annihile la dimension pénale de deux, trois, quatre années d'activité de l'Inspection. » Il ajoute que, « si l'amnistie devient quinquennale, cela laisse une fenêtre très étroite pour voir jugées et condamnées les infractions des

employeurs ».

Pourtant, même sans amnistie, la délinquance patronale est très faiblement réprimée. « Seuls 2 à 3 % des infractions relevées font l'objet d'un PV. (...) Ensuite, au parquet, le taux de classement des PV par les magistrats est important », commente un autre inspecteur du travail.

Et maintenant, pour les quelques patrons qui ne seraient pas parvenus à passer entre les mailles du filet, l'amnistie va carrément leur ôter tout souci.

**C. B.**

**LUTTE OUVRIÈRE**

*Union Communiste (Trotskyste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste*

L'Union Communiste (trotskyste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE**

**LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET**

<http://www.lutte-ouvriere.org> - E-mail : [journal@lutte-ouvriere.org](mailto:journal@lutte-ouvriere.org)  
**Union Communiste** : <http://www.union-communiste.org>  
 E-mail : [contact@union-communiste.org](mailto:contact@union-communiste.org)

La Société d'Éditions de Lutte ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél : 01 48 43 65 58 est une SARL au capital de 7622,45 € (50000 F), durée cinquante ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage 15400 exemplaires. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n°64995.

**SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !**

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 15 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE			
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
<b>France, DOM-TOM</b>	35 €	18 €	15 €
<b>DOM-TOM, voie aérienne</b>	50 €	25 €	21 €
<b>Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada</b>	60 €	30 €	15 €
<b>Asie Océanie autre Amérique</b>	75 €	38 €	26 €
<b>Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)</b>	90 €	45 €	32 €
Envois sous pli fermé : tarif sur demande			

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

NOM : .....  
 PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 .....  
 CODE POSTAL et VILLE : .....  
 .....  
 COMPLÉMENT D'ADRESSE .....  
 .....  
 Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de .....  
 (rayer la mention inutile).  
 Ci-joint la somme de : .....  
 Règlement :  
 par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,  
 par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

## L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Editorial des bulletins  
d'entreprise du 8 juillet 2002

# CONTRE LES COUPS QU'ILS NOUS PRÉPARENT

■ La nouvelle Assemblée commence cette semaine à mettre en musique la politique annoncée par Raffarin la semaine dernière. A part l'amnistie, qui fera peut-être quelques heureux parmi ceux qui ont accumulé des contraventions pour non-paiement du stationnement, les travailleurs n'ont certainement rien de bon à en attendre.

Pour financer la réduction de 5 % de l'impôt sur le revenu dont profiteront surtout ceux qui ont des revenus élevés, le gouvernement annonce des économies sur les services publics. Si la police et la gendarmerie bénéficieront d'embauches supplémentaires, on annonce en revanche que, dans les autres services publics, les partants ne seront pas remplacés. Cela signifie du travail supplémentaire pour ceux qui restent et des services publics des plus dégradés.

Le gouvernement annonce pour l'année qui vient une réforme des retraites. Bien qu'il ait été discret sur les modalités de cette réforme, elle se traduira par une diminution des retraites de base. Et si le gouvernement se sent assez fort, il reprendra là où Balladur a commencé et où Juppé a échoué : après avoir allongé le temps de cotisation pour le secteur privé, l'allonger pour le secteur public. On arrive à ce résultat aberrant qu'alors que l'intensification du rythme de travail et l'exploitation accrue augmentent la productivité d'année en année, on oblige les travailleurs à travailler plus longtemps et pour une

retraite plus faible. Voilà, entre autres, d'où viennent les profits faramineux qui, ensuite, partent en fumée dans la spéculation boursière.

Pour le reste, pour les salaires, pour la Sécurité sociale, le gouvernement en appelle à la négociation entre partenaires sociaux. Mais, dans le contexte actuel, cela signifie que le patronat impose à peu près tout ce qu'il veut imposer, en faisant cautionner ses décisions par des syndicats assez dociles pour les contresigner.

En matière de privatisations, le gouvernement de droite continuera la politique menée par la gauche. Préparée sous Jospin, la privatisation d'EDF et de GDF se poursuivra sous Raffarin. D'autres secteurs suivront, avec toutes les conséquences que la recherche du profit implique pour des services utiles à la collectivité. Plus les jours passent, plus il se révèle, par exemple, que la responsabilité de la récente catastrophe aérienne au-dessus de l'Allemagne incombe à la société privée à qui a été concédée la gestion du contrôle aérien dans le secteur où le crash s'est produit et qui fait travailler des contrôleurs en nombre insuffisant sur du matériel défectueux.

Et, bien entendu, Raffarin ne fera pas plus que Jospin contre les plans de licenciements qui se multiplient.

Reste la politique sécuritaire, argument électoral de Chirac. Elle se concrétise par de l'argent supplémentaire pour la police et la gendarmerie, par des opérations « coup-de-poing » dans des quar-

tiers populaires et par l'agitation médiatique du ministre de l'Intérieur. Cela ne changera rien à la vie dans les cités populaires mais cela est fait pour plaire à l'électorat réactionnaire.

La même démagogie sécuritaire autorise l'emprisonnement dans des prisons-taudis des adolescents dès 13 ans alors qu'on se prépare à amnistier les affaires politico-financières où sont mouillés des députés, des ministres et jusqu'au chef de l'État.

Sur le plan parlementaire comme sur le plan gouvernemental, la politique des cinq prochaines années est toute tracée entre une droite qui dispose de tous les leviers du pouvoir et une gauche principalement préoccupée de faire oublier ses cinq ans de gestion gouvernementale.

Mais ce qui est décisif, ce n'est pas ce qui se passe au Parlement. Les cinq ans passés ont amplement montré que le monde du travail n'a rien à attendre du gouvernement, quelle que soit sa couleur politique. La classe ouvrière a la capacité de réagir et a la force de faire reculer le patronat et le gouvernement. Ceux qui nous gouvernent en ont fait l'expérience dans le passé et parfois à des moments où ils s'y attendaient le moins.

Arlette LAGUILLER

## Impôts

### C'EST PAS LA BAISSÉ POUR TOUT LE MONDE !

Méhaignerie, député de droite, président de la commission des Finances à l'Assemblée nationale et président de l'ODAS, l'observatoire de l'action sociale décentralisée, vient d'annoncer une probable hausse des impôts locaux dès octobre prochain.

Selon cet observatoire, ce sont les dépenses liées à la mise en place de l'APA, l'Allocation personnalisée d'autonomie, qui seraient les principales responsables de

cette hausse avec le financement des 35 heures dans les collectivités territoriales. Pour Méhaignerie, c'est une manière de mettre en cause le gouvernement. L'APA appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 est financée aux trois quarts par les conseils généraux et elle permet de venir en aide à 800 000 personnes âgées dépendantes. Le nombre des bénéficiaires devrait augmenter dans les prochaines années.

Rien de choquant pourtant à ce que l'État apporte assistance aux personnes âgées qui ne disposent pas de moyen pour faire

face à leur handicap.

Ce qui l'est davantage, c'est que les gouvernements choisissent des baisses d'impôt qui profitent surtout aux plus riches, comme celle prévue sur l'impôt sur le revenu. Ce qui est contestable, c'est qu'ils exonèrent les entreprises d'impôts, (comme la diminution de la taxe professionnelle qui réduit les ressources budgétaires des départements), et qu'ils demandent aux départements, c'est-à-dire à des contribuables, sur un plan local, de payer. Les impôts locaux sont des impôts injustes, car ils ne

tiennent pas compte du niveau de revenu de ceux qui les payent. Ils accentuent les inégalités entre les départements. Sur 96 conseils généraux, seuls 33 n'envisagent pas d'augmenter les impôts locaux.

Les contribuables paieront aussi d'une autre façon, Méhaignerie a prévenu : il va falloir faire des économies dans le domaine de l'action sociale, « revoir les dépenses liées au fonctionnement des services des administrations », ce qui ne peut se traduire que par des baisses des effectifs du personnel chargé

de traiter les dossiers dans ce secteur (aide sociale à l'enfance, personnes âgées, RMIstes...).

On reporte sur les collectivités locales de nouvelles charges au nom de la décentralisation, tandis que les gouvernements de gauche hier, de droite aujourd'hui, se donnent le beau rôle, en imposant des baisses d'impôts... inégalitaires.

C'est toujours aux mêmes, et pas aux plus aisés, que les gouvernements demandent de mettre la main à la poche !

Claire LACOMBE

# APRÈS LES EMPLOIS-JEUNES, CONTINUITÉ LES CONTRATS-JEUNES...

Le gouvernement Raffarin a l'intention de mettre en place une nouvelle mouture des emplois-jeunes de Jospin, les contrats-jeunes.

Ces contrats-jeunes seraient des contrats à durée indéterminée, destinés aux jeunes de 16 à 22 ans ayant au maximum le bac et payés au minimum au Smic. Le dispositif s'accompagnerait bien sûr d'un nouvel allègement de charges patronales pour les entreprises de moins de 250 salariés qui embaucheraient l'un de ces jeunes car « *les baisses de charges (...), ça crée des emplois* » affirme Raffarin après Aubry, Guigou et les autres. Les allègements de charges s'élèveront à 100 % pour les deux premières années d'embauche d'un jeune et 50 % pour la troisième, soit « *une prime d'environ 225 euros par mois au niveau du Smic* ». Au-delà du Smic, les allègements se cumuleront avec ceux déjà existants, instaurés par les gouvernements précédents, de celui de Juppé à celui de Jospin. Au total, le coût pour le budget de l'État s'élèverait à environ 500 millions d'euros par an.

Le gouvernement prétend qu'en procédant ainsi, entre 30 000 et 40 000 jeunes seront embauchés par

an, soit quelque 300 000 en cinq ans. A peu près la même promesse avait été faite par le gouvernement Jospin en 1997, au moment du lancement des emplois-jeunes, avec un contrat de travail de cinq ans, rémunéré au Smic, qui devait permettre la création de 350 000 emplois en cinq ans. On voit ce qu'il en est

aujourd'hui, cinq ans après justement, alors que depuis la fin de l'année 2001, le chômage est reparti à la hausse et en particulier celui des jeunes. Aujourd'hui, un jeune peu qualifié sur cinq est au chômage, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Et au moment où les emplois-jeunes, embauchés dans les services

publics ou associatifs depuis cinq ans, arrivent à leur terme, personne ne parle de les transformer en emplois définitifs même s'ils ont fait depuis longtemps la preuve de leur utilité.

Parions qu'il en ira des contrats-jeunes de Raffarin comme des emplois-jeunes ou de leurs variantes, qui se sont succédé depuis quinze ans, en changeant de nom – contrats de retour à l'emploi,

initiative emploi, d'insertion, etc. Ils sont d'abord et avant tout des prétextes à alléger les charges sociales des patrons et des primes aux bas salaires. L'aubaine, ce n'est pas pour les jeunes à la recherche d'un travail pour vivre, mais pour les patrons, grands, moyens ou petits. Une fois de plus !

Jacques LETARD

## Baisse des cotisations patronales rime avec hausse des profits

Les cotisations patronales sur les bas salaires n'ont pas cessé de se réduire depuis dix ans.

En 1993, au niveau du Smic, ces charges représentaient environ 30 % du salaire brut avant que Balladur n'intervienne pour exonérer totalement les cotisations d'allocations familiales, soit 5,4 %. En 1995, l'allègement continuait concernant les cotisations d'assurance maladie, soit 12,8 % en moins à payer pour les patrons. Jospin entérinait la situation et continuait de plus belle, avec cette fois, les allègements liés aux 35 heures : 7,7 points en moins au niveau du Smic. Et aujourd'hui, il ne reste plus

que quelques tout petits pour-cent. Martine Aubry ne l'avait d'ailleurs pas envoyé dire à Chirac pendant la dernière campagne électorale, quand elle avait déclaré : « *Il y a aujourd'hui zéro pour cent de charges patronales au niveau du Smic ; que veut-il faire ?* »

Les charges ont baissé ; cela n'a pas créé d'emplois mais a tiré les salaires vers le bas. Tandis que les exonérations de charges diminuaient les ressources de la Sécurité sociale. Et au bout du compte, ce sont les travailleurs qui règlent l'addition et font les frais de ce qui n'est qu'une machine à augmenter les profits.

D.M.

## SMIC LE MEDEF ATTAQUE

François Fillon, ministre du Travail, a décidé d'harmoniser, à terme, les différents Smic, au nombre de six, induits par la loi Aubry sur les 35 heures. Le Conseil économique et social (CES) a donc mis en place une commission spéciale composée d'une trentaine de membres, chargée de lui soumettre un projet viable d'harmonisation sur lequel il doit se prononcer le 10 juillet.

Le Medef, qui comprend cinq membres au sein de cette commission (dont son vice-président Denis Kessler), a aussitôt cherché à profiter de l'occasion pour attaquer le Smic qu'il juge depuis longtemps « *inadapté* ».

Ces cinq représentants ont en effet proposé que le Smic soit annualisé et calculé alors en incluant toutes les primes (même celles d'ancienneté) ainsi que le treizième mois dans

son calcul. Quant à sa revalorisation annuelle, elle serait décidée par une « *commission indépendante* » en fonction « *des gains de productivité réalisés par les salariés et... des effets de cette revalorisation sur l'emploi* ». En clair, le Smic selon le bon vouloir des patrons. Ce qui revient à le supprimer.

Le Medef explique que ce n'est pas à l'entreprise de supporter le manque à gagner des salariés.

Le Medef a voté contre le projet adopté à la majorité par la commission car ce projet ne prenait pas en compte ses amendements. Mais ce n'est pour lui que partie remise.

Pour le Medef, le combat pour abolir toutes les contraintes – pourtant pas bien méchantes – continue.

E.V.

## Lyon : la lutte des demandeurs d'asile et des sans-papiers continue

Après leur expulsion du foyer Lalande, une bonne partie des demandeurs d'asile et sans-papiers avaient rejoint ceux qui occupaient déjà l'église Saint-Nizier (voir LO n° 1771). Ils l'ont quittée jeudi 4 juillet pour permettre une négociation avec la préfecture, en présence de représentants de l'Eglise. Mais l'objectif des autorités était de les faire quitter les lieux car les discussions n'ont rien donné. Du coup, ils sont donc allés, samedi, occuper le musée de la Résistance.

Dès lundi 8 juillet, le maire socialiste de Lyon,

Gérard Collomb, a demandé leur expulsion du musée. Quand le Parti Socialiste était au gouvernement, il n'avait pas régularisé l'ensemble des sans-papiers, malgré ses promesses, et en 1991, il a retiré le droit de travailler aux demandeurs d'asile. La municipalité PS de Lyon prend le relais : elle propose de les héberger dans un gymnase, le temps des vacances, pour qu'on les oublie. Mais eux, justement, veulent se faire entendre jusqu'à ce qu'ils aient obtenu des papiers pour tous.

## MOINS DE FONCTIONNAIRES, MOINS DE SERVICE PUBLIC

Dans son discours d'investiture à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que, dans la fonction publique, « *tous les emplois ne seront pas systématiquement remplacés au fur et à mesure des départs en retraite. Selon les secteurs, les effectifs seront accrus, stabilisés ou réduits* ».

Dans les dix ans qui viennent, la moitié des fonctionnaires civils, soit un peu plus de 800 000 personnes, vont partir en retraite. Et comme les secteurs qui ont les faveurs de Raffarin sont principalement la police, la gendarmerie et la justice, pour lesquelles le gouvernement a d'ores et déjà promis de créer 23 600 postes dans les cinq ans à venir, dans tous les autres domaines, on peut craindre une nouvelle dégradation des conditions de travail pour les employés et des services pour tous les usagers.

Pour satisfaire l'opinion publique et l'électorat de droite, voire d'extrême droite, Raffarin et son gouvernement sont prêts à mettre en pratique une démagogie anti-fonctionnaires, qui tient de la provocation dans cette période où partout, c'est le manque d'effectifs qui se fait sentir. Et cela ne concerne pas seulement les fonctionnaires au sens strict du terme, mais aussi ceux qui sans être fonctionnaires assurent des services publics. Non seulement le chômage continue d'augmenter, mais encore l'Education nationale, les transports en commun, les hôpitaux, les services postaux, etc., manquent de personnels et de moyens matériels. Annoncer que ceux qui partent en retraite ne seront pas tous remplacés revient à annoncer que les files d'attente s'allongeront derrière les guichets, que les enfants seront encore moins

bien pris en charge dans les établissements scolaires, que les malades attendront encore plus longtemps pour être soignés correctement et que partout, les conditions de travail se dégraderont alors que les queues dans les ANPE grossiront.

Reste à savoir si les employés de la fonction publique accepteront l'évolution dans ce sens de leur situation et si les usagers se résigneront. C'est loin d'être dit, et Raffarin ferait bien de se méfier. Régulièrement, des réactions ont lieu pour faire embaucher définitivement des travailleurs contractuels ou des intérimaires, pour réclamer aussi des effectifs supplémentaires. Que ces mouvements convergent et se renforcent, et l'on verra Raffarin remballer très vite ces projets et ces menaces.

Jacques LEQUAY



Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# LA RENTRÉE SOCIALE... ILS LA PRÉFÉRERAIENT PLUTÔT TIÈDE

Les projets de Raffarin en matière de retraites sont clairs : la remise en cause du système actuel et le développement des fonds de pension pour ceux qui en auront les moyens. Si le calendrier reste quelque peu incertain, le souvenir cuisant de Juppé face à une réaction d'ampleur en novembre et décembre 95 y est sans doute pour quelque chose, incitant le nouveau Premier ministre à une certaine prudence. D'où la tactique consistant d'une part à attendre une période de moindre concurrence entre confédérations syndicales, après que les élections prud'homales de décembre 2002 soient passées ; d'autre part à saucissonner le problème, pour amener les syndicats à discuter sur des projets échelonnés dans le temps, spécifiques au public ou au privé, à la branche ou au type d'activité, etc.

Que répondent les confédérations syndicales ?

Pour la CFDT c'est sans surprise. Elle avait soutenu le plan Juppé en 95, elle est toujours d'accord – elle l'a redit à l'occasion de son dernier congrès – pour l'alignement à 40 annuités de cotisation des travailleurs du public sur le privé ; elle a été la première à accepter « l'épargne salariale » ; elle est disponible pour toute négociation prétendument destinée à « sauver le régime des retraites », avec le patronat ou avec le gouvernement.

F.O. s'est prononcée contre les fonds de pension, et elle a même été la seule à refuser de siéger dans le comité de contrôle de l'épargne salariale constitué par les autres centrales syndicales. Marc Blondel a récemment brandi la menace d'une grève générale en cas de remise en cause de la retraite du secteur public et son alignement par le bas sur le privé. Mais une grève générale ça se prépare. Et surtout ça demande d'y préparer les travailleurs par une propagande et des propositions d'action aux autres organisations. Ou alors ce ne sont que rodomontades.

Pour la CGT, les déclarations de Bernard Thibault, dans un interview donné au *Figaro* le 1<sup>er</sup> juillet dernier, ont de quoi faire douter – pour le moins – de la volonté de la confédération de se battre avec acharnement contre les projets du gouvernement.

« Nous ne sommes pas pour la sauvegarde de l'acquis comme s'il n'y avait pas de problème » a-t-il répondu. Ajoutant : « Nous ne nions pas la réalité du problème des retraites (...) On doit renégocier le système mais pas sur des petits morceaux ou en envisageant des formules qui laisseraient croire par exemple, au hasard, qu'en alignant la durée de cotisations de fonctionnaires sur celles du privé on a résolu le problème de l'avenir des retraites (...) Il faut qu'on négocie sur l'ensemble de la problématique : durée de cotisation, mécanisme ouvrant aux droits, niveau des retraites. »

Quant aux fonds de pensions, si la CGT en a dénoncé le principe, elle a néanmoins accepté de faire partie du comité de contrôle pour « maîtriser et encadrer l'épargne sala-

riale qui ne doit pas venir concurrencer le salaire et la retraite. » Contre les fonds de pension en somme, mais s'il y a des places à prendre pour en discuter, la CGT répond présent...

La confédération CGT ne voudrait cependant pas laisser croire qu'elle va rester inactive face aux menaces sur la retraite. Le CCN dans un document récent, informe de sa décision d'appeler à « deux jours d'initiatives d'actions, coordonnées interprofessionnellement les 25 et 26 septembre 2002 visant à rassembler 40 000 salariés à travers la France (...) La forme décentralisée et interprofessionnelle correspond au niveau de mobilisation que nous pouvons pour le moment viser. »

Si c'est un début, force est de constater que ce n'est vraiment qu'un tout petit début... Qui risque d'ailleurs de ne même pas se voir, à part dans quelques tracts ou quelques circulaires réservées aux militants. Quelques délégués par-ci par-là, se rassemblant à l'union locale ou ailleurs dans quelques centaines de villes, en heures de délégation, ça peut toujours faire 40 000 salariés...

Si la CGT ne peut pas viser mieux au niveau mobilisation sur un problème que ce gouvernement – comme les précédents d'ailleurs – considère comme explosif, c'est soit à désespérer du syndicalisme, soit à constater que les ambitions des dirigeants confédéraux ne dépassent pas pour l'essentiel la volonté de se retrouver assis autour du tapis vert avec le gouvernement et les patrons, finalement tout comme la CFDT.

Si pour préparer une véritable lutte, capable de faire remballer au gouvernement ses projets, il faut s'en remettre aux seules initiatives des confédération syndicales, les travailleurs peuvent attendre longtemps. Bien sûr, si le mécontentement et la volonté d'action montent sans que les directions syndicales y aient vraiment poussé, nul doute qu'elles feront alors ce qu'il faut pour encadrer le mouvement et le calmer. Et comme d'habitude, elles s'en serviront comme faire-valoir auprès du patronat et du gouvernement.

C'est bien pourquoi, les militants et les organisations d'extrême-gauche ne peuvent se contenter d'attendre leurs initiatives, ni laisser croire qu'elles ont la volonté de mener une lutte à la hauteur des enjeux. Et c'est aussi pourquoi encore l'extrême gauche doit elle-même s'adresser aux militants et aux travailleurs en même temps qu'aux dirigeants des confédérations syndicales et aux partis qui disent se placer sur le terrain de la défense des intérêts des travailleurs, en faisant des propositions d'action pour des objectifs précis (37,5 ans pour tous, maintien du système par répartition et du niveau des pensions, par exemple) et non pas des négociations.

Louis GUILBERT

**Convergences Révolutionnaires n° 22** (juillet-août 2002), bimestriel édité par la Fraction

Un dossier : « **Actualité du trotskisme** ». Des articles : les discriminations à l'embauche contre les immigrés et leurs enfants, la CFDT interlocuteur privilégiée du Medef, l'Algérie et les élections boycottées, les responsabilités françaises dans les massacres au Congo-Brazzaville, les syndicats belges contre les travailleurs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 €, de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP233 – 75865 Paris Cedex 18 ou  
Les Amis de convergences, BP 128 – 75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### Ouverture du capital

EDF et GDF n'ont pas besoin du secteur privé,

# C'EST LE PRIVÉ QUI A BESOIN D'EDF ET GDF

Raffarin a franchi le pas en annonçant « l'ouverture progressive du capital » d'EDF et GDF.

Cela fait des années que Gadonneix, le PDG de GDF et Roussely, PDG d'EDF, la réclament. Si Jospin, avant les élections, s'était bien gardé d'en parler, Strauss-Kahn et Fabius avaient annoncé qu'ils y étaient favorables. Et le personnel admet que « la gauche aurait fait pareil ». De toute évidence la continuité est assurée.

Selon Raffarin, EDF et GDF « doivent être dotés des mêmes armes que leurs concurrents européens ». Argument abondamment repris par la presse économique : EDF et GDF auraient besoin « face à la concurrence » de capitaux supplémentaires, justifiant ainsi l'ouverture de leur capital.

Ce sont des balivernes ! GDF et surtout EDF ont acheté massivement des sociétés étrangères sans avoir besoin de capitaux privés. Ainsi pour le budget EDF de 2001, le directeur-adjoint finances a déclaré que, pour financer les acquisitions, « il a été puisé, comme prévu, dans la trésorerie existante à hauteur de 2,6 milliards d'euros ». Une jolie somme qui s'ajoute à tout ce qu'EDF a dépensé depuis des années. Ainsi en 2001, 35 % du chiffre d'affaires d'EDF s'est réalisé à l'étranger (29 % en Europe, et 6 % dans le reste du monde).

Il est vrai que depuis quelque temps EDF a connu des déboires avec ses filiales argentine et brésilienne qui lui ont causé des pertes sérieuses. Mais, malgré cela EDF et GDF sont largement bénéficiaires et rapportent beaucoup à l'État qui effectue ses prélèvements d'une part au titre d'unique actionnaire et d'autre part au titre de l'impôt sur les sociétés. Ainsi l'État a

touché de la part d'EDF 6 milliards de francs en 1998, 3,1 milliards en 1999 et 2,21 milliards en 2000.

Si donc ni EDF ni GDF n'ont besoin des capitaux privés, contrairement au mensonge intéressé de la presse économique, en revanche, le secteur privé aimerait beaucoup bénéficier des profits d'EDF et GDF.

Ce gros gâteau fait terriblement envie à certains trusts. Ainsi l'inévitable TotalFinaElf est candidat à une prise de participation dans le capital de Gaz de France. D'autant plus que le trust possède des gisements gaziers en mer du Nord, et ailleurs.

Du côté d'EDF c'est le groupe Suez, et sa filiale Electrabel, qui lorgne sur EDF. Electrabel a déjà acquis, à prix cadeau, la Compagnie Nationale du Rhône et ses centrales hydroélectriques, puis les centrales électriques appartenant à la SNCF. Des hors-d'œuvre en espérant la suite. A signaler que l'État commande maintenant l'électricité des arsenaux à Electrabel.

Depuis la fondation d'EDF et GDF, le grand patronat a toujours été outrageusement avantagé par des tarifs de faveur, au détriment des simples particuliers. Avec l'ouverture du marché à la concurrence (à ne pas confondre avec l'ouverture du capital), les gros consommateurs font jouer la concurrence et obtiennent des prix encore plus avantageux.

Mais avec la privatisation, à ces avantages, va s'ajouter le bénéfice que les futurs nouveaux actionnaires entendent bien retirer de cette affaire.

Bref, EDF et GDF construits avec l'argent public vont servir de sources de profit au secteur privé.

André VICTOR

## — Niche écologique... et financière —

EDF se plaint d'être obligé d'acheter très cher à des patrons du courant qu'elle ne peut que revendre à perte. En effet, la loi impose à EDF l'obligation d'achat pour les « énergies nouvelles » à partir d'éoliennes, de panneaux solaires ainsi que celles produites par la « cogénération » (production de courant en même temps que de chaleur).

Dans ces secteurs qui ont la faveur d'une partie de la presse, et des milieux écologistes, ce sont des patrons qui détiennent les centrales de production. Et comme le prix de revient du courant électrique est très élevé, EDF doit payer très cher ce courant, deux ou trois fois plus que le prix du kilowattheure qu'elle produit directement. Bref, une excellente affaire pour le secteur privé dont les capitaux sont rentables sans risque.

Cela coûterait, selon EDF, un mil-

liard de francs à la compagnie nationale. Et c'est à cause de cette dépense qu'EDF a justifié ses récentes augmentations de tarifs pour les usagers (oubliant qu'elle a tout de même de l'argent pour ses acquisitions à l'étranger !).

Les écologistes (et les patrons du secteur) disent qu'il faut bien financer les « énergies renouvelables » et la recherche en ce domaine. Certes, mais pourquoi le faire au détriment des usagers d'EDF, et cela sans même daigner les prévenir. Les écologistes (et pas seulement eux) s'étaient plaints, à juste titre, de ce que le lobby nucléaire avait imposé à la population les centrales atomiques sans vraiment l'informer ni lui demander son avis.

On procède exactement de la même manière aujourd'hui avec les énergies nouvelles.

Italie

# ACCORD SÉPARÉ CONTRE « L'ARTICLE 18 »

**Un « pacte pour l'Italie » : c'est ainsi que le gouvernement italien a présenté l'accord signé le 5 juillet avec deux confédérations syndicales. Mais le pacte en question comporte surtout la suspension partielle de « l'article 18 » qui protège les travailleurs contre les licenciements abusifs et dont la menace de suppression avait motivé la grande manifestation du 23 mars dernier à Rome, ainsi que la grève générale du 16 avril.**

Cet article 18 du Statut des travailleurs a été adopté en 1970 dans la foulée des luttes ouvrières de 1968-1969. Il institue en fait dans les entreprises de plus de quinze salariés une interdiction de licencier, sauf « juste cause », le patron pouvant être condamné à réintégrer le salarié injustement licencié.

L'« article 18 » est donc depuis longtemps dans le collimateur du patronat et des gouvernements, y compris le gouvernement de centre-gauche qui a précédé l'actuel gouvernement de Berlusconi, même si depuis longtemps les patrons italiens ont appris à tourner en grande partie cet article. En effet, des travailleurs sont embauchés sous les statuts les plus variés : intérimaires, travailleurs en CDD, travailleurs indépendants, sous-traitants en tout genre, et enfin derniers nés les « co-co-co », les « collaborateurs coordonnés continus », membres de « coopératives » collaborant avec l'entreprise, n'ayant pas le statut de salarié et donc pratiquement aucune garantie : autant de situations qui n'entrent pas dans le cadre du « Statut des travailleurs », et donc de « l'article 18 ».

Les journées du 23 mars et du 16 avril, la forte participation ouvrière, mais aussi celle de nombreux jeunes, travailleurs précaires

en tout genre, ont montré combien la classe ouvrière italienne était sensible à la question de l'emploi et de ses garanties, et prête à lutter non seulement pour le maintien de l'article 18 mais pour l'extension de ses garanties à tous ceux qui en sont privés.

Cependant les organisations syndicales se sont bien gardées, au lendemain de la journée de grève générale du 16 avril, de poursuivre la mobilisation des travailleurs. Cela a été évidemment le cas de la CISL et de l'UIL, deux confédérations tout à fait comparables à FO et à la CFDT et qui ne s'étaient laissées entraîner dans le mouvement qu'à contre-cœur. Mais cela a aussi été le cas de la CGIL -la CGT italienne- dont le leader Cofferati, habitué de la concertation au temps des gouvernements de centre-gauche, avait appelé à la grève générale en déclarant que sur une question concernant les droits fondamentaux des travailleurs, comme celle de l'article 18, il ne transigerait pas. Après le 16 avril, la CGIL s'est contentée d'initiatives comme des appels à la grève région par région, grèves le plus souvent bien suivies mais apparaissant forcément en retrait par rapport à la journée de grève générale.

Cela laissait le champ libre au gouvernement Berlusconi pour poursuivre ses manœuvres et pour obtenir la signature séparée de la CISL et de l'UIL. L'accord prévoit pour l'instant la suspension de l'article 18 pour trois ans « à titre d'expérience », et seulement pour les entreprises qui, en embauchant, passeraient le seuil de quinze salariés à partir duquel l'article 18 s'applique. Le tout est intégré à un paquet de mesures censées favoriser l'emploi : crédits d'impôts et subventions aux entreprises sous prétexte de favoriser l'investissement, et une sorte de PARE à l'italienne. Celui-ci comporte à la fois une légère augmentation de



Lors de la grève du 16 avril, les travailleurs promènent le mannequin d'un ouvrier crucifié.

l'indemnité de chômage, jusque-là dérisoire, la menace de la suspension en cas de refus d'une formation ou d'un emploi proposé, et un contrôle majeur des chômeurs de la part des agences de placement, publiques et privées.

Même si l'attaque de Berlusconi contre l'article 18 a été biaisée, l'obtention d'un accord séparé est pour lui un succès politique ; succès facile au demeurant car Cofferati malgré ses proclamations n'est pas prêt à engager une véritable épreuve de force entre la classe ouvrière et gouvernement et patronat, ce qui impliquerait d'ailleurs de définir des objectifs plus larges que la seule défense de l'article 18. Le gouvernement s'est même permis des provocations à l'égard de la CGIL, allant jusqu'à accuser Cofferati d'être un complice objectif du terrorisme parce qu'il entretient la tension sociale ! Ce qui revient au fond à accuser peu ou prou de terro-

risme tout travailleur qui lutte ou manifeste. Car bien sûr Berlusconi ne considère pas que ce sont ses attaques antiouvrières qui entretiennent ladite tension sociale...

Après cela Cofferati et la CGIL ont annoncé pour toute riposte une grève générale « à l'automne » et le recours... à un référendum. La loi italienne permet en effet, à condition de recueillir 50000 signatures pour cela, de demander un référendum sur une « loi d'initiative populaire », pouvant donc remettre en cause la loi suspendant partiellement l'article 18. Mais il s'agit d'une voie de garage par excellence puisque, au lieu de lutter, on propose aux travailleurs d'attendre le résultat d'un vote. Pire, dans un tel référendum où votent tous les électeurs, y compris tous les bourgeois, petits-bourgeois et autres qui sont pour la suppression de l'article 18 et en général de toute norme limitant quelque peu l'exploitation des

travailleurs, les partisans du maintien de l'article peuvent être minoritaires. Le référendum peut aboutir à donner une caution démocratique à la suppression d'une conquête ouvrière.

Les syndicats italiens sont habitués de ce genre de manœuvre : en 1984, la grève générale contre la suppression de quatre points d'indice dans l'échelle mobile des salaires avait été détournée vers un référendum... qui avait entériné cette attaque au pouvoir d'achat des travailleurs.

Après leur démonstration de force du printemps, la CGIL et ses dirigeants sont donc en train de préparer tout doucement une voie de garage pour masquer leurs capitulations. Reste à savoir si les travailleurs italiens s'y laisseront bloquer.

André FRY

Allemagne

# UNE OFFENSIVE CONTRE LES CHÔMEURS EN PRÉPARATION

**Constituée à la demande du chancelier social-démocrate Schröder, une « commission gouvernementale pour la réforme du marché du travail » vient de rendre publiques ses propositions (il y a actuellement 4 millions de chômeurs officiellement recensés).**

Cela fait des mois que le gouvernement, qui n'a rien fait pour s'opposer aux licenciements, a annoncé son intention « de s'attaquer au chômage ». En fait aux droits des chômeurs. Il a pris prétexte d'une affaire de statistiques truquées qui a éclaté en début d'année au sein de l'office du Travail (l'ANPE allemande) pour déclarer qu'il fallait réformer cet organisme et a confié la présidence de cette commission au...

directeur du personnel de Volkswagen, Peter Hartz.

Il n'y va pas avec le dos de la cuillère. A côté, les récentes attaques menées par les gouvernements italien ou espagnol contre les acquis des salariés paraissent bénignes.

Pendant les six premiers mois de chômage, les indemnités ne seraient plus calculées en pourcentage du dernier salaire (actuellement 60 %) mais deviendraient forfaitaires, ce qui conduirait à une baisse. Au bout de six mois sans emploi, la gestion des chômeurs serait transférée à des agences du personnel d'emploi qui seraient créées au sein de l'office pour l'Emploi. Les chômeurs deviendraient salariés de ces agences, qui loueraient leurs services à des entreprises, un peu comme des intérimaires. Et pour

les salariés « difficiles à placer », les agences pourraient proposer aux patrons de tester leurs aptitudes quelques mois gratuitement en échange d'une formation.

Les chômeurs de longue durée, qui actuellement peuvent toucher pendant une durée illimitée une aide qui se monte à 53 % de leur dernier salaire net, se verraient du coup réduits à l'aide sociale. Et les plus jeunes devraient accepter, sous peine de sanctions, n'importe quel poste de travail n'importe où dans le pays.

Enfin, les chômeurs de plus de 55 ans seraient poussés vers la préretraite... et de ce fait sortis des statistiques.

Avec toutes ces mesures, Peter Hartz prétend en l'espace de trois ans réduire de moitié le nombre de demandeurs d'emploi

officiellement enregistrés. Sans réduire le chômage réel. Cela permettrait de faire passer de 300 000 à 700 000 le nombre de travailleurs intérimaires et de répondre ainsi à une demande du patronat. Cerise sur le gâteau, ce dernier obtiendrait de nouvelles aides, sous forme de baisses des cotisations chômage, dans « les entreprises qui s'engagent à éviter des licenciements » ! Le gouvernement n'aurait aucun mal à financer ces cadeaux, puisqu'il prévoit de réduire, en trois ans, de 40 à 13 milliards d'euros les fonds publics destinés aux chômeurs ! Le chancelier Schröder comme le secrétaire général du parti social-démocrate (SPD), Frantz Münterfering, ont salué ces propositions et le patron des patrons, Dieter Hundt, a également exprimé sa satisfaction. Et le tout

nouveau président de la centrale syndicale DGB, Michael Sommer, a déclaré qu'il était ouvert à la réforme, souhaitant ardemment être convié à en discuter les détails.

Tout cela n'est pour l'instant qu'un projet. Mais personne ne doute qu'il sera mis en application, d'une manière ou d'une autre. C'est une véritable déclaration de guerre à la classe ouvrière. Réduire le niveau des chômeurs, c'est augmenter la précarité pour faire accepter à l'ensemble des salariés des conditions de travail dégradées. C'est aussi un signe clair à l'adresse de la bourgeoisie, au cas où elle aurait eu des doutes, qu'elle peut compter, une fois de plus, sur les sociaux-démocrates pour faire le sale boulot.

Henri MARNIER



Madagascar

# L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS RECONNAÎT RAVALOMANANA

**Il n'aura pas fallu longtemps pour que la France change d'attitude à l'égard du gouvernement de Marc Ravalomanana. Lors d'une visite éclair à Madagascar, le ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, a reconnu de fait le nouveau gouvernement et signé quatre conventions de coopération d'un montant de 4,7 millions d'euros, débloquant également les fonds publics malgaches auprès de la Banque de France.**

Depuis six mois que dure la crise malgache, la France s'était toujours refusée de reconnaître le président élu Marc Ravalomanana, cachant mal sa préférence pour Didier Ratsiraka, le dictateur sortant. Elle fait aujourd'hui volte-face, reconnaît Marc Ravalomanana et « lâche » Didier Ratsiraka... tout en l'accueillant sur son territoire !

**Quand les Etats-Unis dament le pion à la France**

Il faut dire que les choses se sont accélérées ces dernières semaines. Sur le plan militaire,

d'abord : l'évolution du rapport de force dans l'île a tourné en faveur de Ravalomanana. Ses troupes ont conquis tous les bastions ratsirakistes – y compris le fief de Toamasina (ex-Tamatave). Sur le plan politique ensuite : les Etats-Unis, autre bailleur de fonds présent dans l'océan Indien, ont été la première grande puissance à reconnaître Ravalomanana. Dans une lettre au président malgache, Bush a promis de débloquer les avoirs extérieurs de Madagascar.

Et outre les Etats-Unis, l'Union européenne, le Japon, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, mais aussi la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont envoyé leurs représentants diplomatiques auprès de Marc Ravalomanana, lors de la Fête de l'Indépendance. Dès lors, la France, l'ancienne puissance coloniale qui venait de se faire damer le pion par les Etats-Unis mais aussi par l'Allemagne, ne pouvait faire autrement que de reconnaître le nouveau pouvoir, du moins si elle voulait rester dans la course. Le ministre des Affaires étrangères, Dominique

de Villepin, a justifié le changement de politique de la France, en déclarant que « le moment était venu de procéder à la reconstruction, dans un climat de réconciliation et de pacification ».

Pour justifier a posteriori le retournement du gouvernement français, il a monté en épingle la nomination de deux anciens ministres ratsirakistes dans le gouvernement de Ravalomanana. Ce qui constituait à ses yeux une preuve de réconciliation nationale... et donc du soutien de la France !

**France terre d'asile... pour anciens dictateurs déçus ?**

Lâché par ses principaux partisans qui ont cherché à quitter l'île par tous les moyens, jusqu'au secrétaire général de son parti l'Arema, Pierrot Rajaonarivelo, qui a offert sa collaboration à son adversaire, l'ancien dictateur Didier Ratsiraka n'a pas demandé son reste. Il a plié armes et bagages, laissant ses nervis se débrouiller seuls face à l'avance de l'armée

régulière et a sauté dans le premier avion, direction Paris.

Arrivé à Roissy, Ratsiraka a déclaré à la presse qu'il venait « profiter de l'hospitalité française ». Que d'égards pour un ancien dictateur ! Mais il est vrai que cet « ami personnel » de Jacques Chirac n'est pas le premier immigré clandestin venu. Il a pillé son pays, en plusieurs décennies, et amassé ainsi une for-

tune considérable (son fils est propriétaire d'une compagnie aérienne privée) et s'est offert, entre autres, deux propriétés en France.

En accordant l'asile à Didier Ratsiraka, la France respecte, une nouvelle fois, sa longue tradition d'aide, de soutien et d'accueil... à tous les dictateurs qui ont servi ses intérêts.

René CYRILLE



AFP

Afghanistan

# ENTRE LA TERREUR DES BOMBES AMÉRICAINES ET CELLE DES CHEFS DE GUERRE

Deux événements viennent de rappeler brutalement que rien n'est réglé en Afghanistan.

Le premier de ces événements a été un massacre : le 1<sup>er</sup> juillet, l'aviation américaine a bombardé quatre villages de la province d'Uruzgan, au centre-est du pays, faisant 48 morts et 117 blessés. Après avoir invoqué la présence de batteries anti-aériennes dans ces villages, puis celles de forces d'Al-Qaïda, les généraux américains ont dû faire machine arrière, pour finalement parler de « déficiences » dans les renseignements dont ils disposaient et annoncer qu'une « enquête » allait être diligentée. Mais les morts, eux, n'en ressusciteront pas pour autant : ils ont déjà rejoint les milliers de victimes du terrorisme d'Etat de Bush dans la population afghane.

En tout cas ce massacre aussi gratuit qu'ignoble montre une chose : si les médias occidentaux se désintéressent aujourd'hui de l'agression américaine contre

l'Afghanistan, celle-ci se poursuit et continue à tuer.

Quant au deuxième événement, il s'est produit le 6 juillet, en plein cœur de la capitale, Kaboul, avec l'assassinat d'Hadji Qadir, l'un des cinq vice-présidents du gouvernement provisoire. Après le ministre de l'Air, Abdul Rahman, qui avait été abattu sur l'aéroport de Bagram en février dernier, c'est le deuxième dignitaire du régime mis en place par les USA à être ainsi éliminé.

Tout comme l'assassinat d'Abdul Rahman, celui d'Hadji Qadir n'a été revendiqué par aucun groupe. Mais ce que reflètent ces deux attentats ne fait aucun doute. Ce sont les rivalités opposant des factions en lutte pour le pouvoir, même si un certain nombre d'entre elles maintiennent les apparences d'une coexistence pacifique au sein d'un régime imposé et maintenu en place par l'écrasante supériorité militaire des Etats-Unis.

C'est ainsi qu'après

l'assassinat d'Abdul Rahman, un ancien membre du parti intégriste Jamiat-e-Islami (qui domine le régime actuel) rallié au clan de l'ex-roi Zahir Shah, de hauts dignitaires du Jamiat avaient été accusés d'avoir trempé dans l'affaire, y compris le chef des services secrets. Mais les choses en étaient restées là, sans doute pour préserver le fragile équilibre entre les factions rivales qui se partagent le pouvoir.

Hadji Qadir, lui, faisait sans doute de l'ombre à bien plus de monde encore.

Tout d'abord en tant qu'ancien bras droit de Gulbuddin Hekmatyar au sein du Hezb-e-Islami, dont la rivalité avec le Jamiat conduisit à la guerre civile qui ensanglanta le pays de 1992 à 1996. Or si le Hezb-e-Islami a été mis sur la touche par ses anciens protecteurs américains, il n'en reste pas moins une force, en particulier dans l'ethnie pachtoune, la plus importante des minorités afghanes.

Et puis Hadji Qadir était le seul représentant pachtoune

disposant d'un fief réel (la province de Nagarhar autour de Jelalabad) et de troupes en nombre, dans un gouvernement où la composante pachtoune n'est représentée que par des hommes comme le président Hamid Karzaï, qui doivent leur place bien plus aux liens qu'ils ont développés en exil avec les dirigeants américains qu'à leur influence réelle dans la population.

Il est probable que certains dans la hiérarchie du Jamiat ne voulaient pas de cet ennemi d'hier dans les allées du pouvoir, et cela d'autant moins qu'il avait les moyens d'une certaine indépendance face au quasi-monopole du Jamiat sur le plan militaire. Tout comme il est probable que bien des chefs de guerre pachtoune, ou autres d'ailleurs, voyaient d'un mauvais œil la prétention à peine déguisée d'Hadji Qadir de parler au nom de l'ensemble des Pachtoune. Certains commentateurs ont même suggéré que les efforts

d'Hamid Karzaï pour amener Hadji Qadir à rejoindre son gouvernement en juin, pourraient n'avoir eu d'autre but que de l'isoler de son fief afin de mieux l'éliminer.

Peu importe d'ailleurs quelle faction a pris l'initiative d'éliminer ce chef de guerre promu « vice-président » dont on apprend aujourd'hui, en passant, qu'il s'était taillé la réputation d'être l'un des plus gros trafiquants de drogue du pays – preuve supplémentaire, s'il était nécessaire, que Bush n'est pas regardant quant aux alliés qu'il choisit pour ramener le pays à ce qu'il appelle la « démocratie ».

Car en fait de « démocratie », c'est dans la terreur des bombes américaines et des rivalités entre chefs de guerre intégristes que continue à vivre la population afghane.

François ROULEAU

## Catastrophe aérienne du lac de Constance

# LA COURSE AU PROFIT TUE

**Le 2 juillet, un Boeing allemand et un Tupolev russe se heurtaient en vol au-dessus de la frontière germano-suisse, faisant 71 victimes. Un bilan qui aurait pu être encore pire si le Boeing n'avait été un avion-cargo, donc sans passagers.**

### L'AIR DU MENSONGE...

Ce sont des contrôleurs aériens suisses que les autorités accusent aujourd'hui. Or, dans les jours qui suivirent le crash, elles avaient invoqué une erreur de pilotage ; la maîtrise insuffisante de l'anglais (langue de travail dans l'aviation) par l'équipage russe, d'où sa réaction tardive aux ordres de la tour de contrôle ; ou encore, une défaillance de l'électronique de bord, tels les systèmes automatiques anti-

collision... Les sauveteurs ayant retrouvé les « boîtes noires » qui enregistrent les paramètres et incidents de vol, ainsi que les conversations dans le cockpit et avec le sol, ces « explications » ne tenaient plus. La version officielle charge donc maintenant les aiguilleurs du ciel suisses. Cela tombe bien - l'un d'eux, sous le choc, ne peut témoigner - et, surtout, cela dédouane... leur employeur, Skyguide, une société privée. Or, tout indique que la responsabilité de cette dernière, et de son mode de fonctionnement, est énorme dans ce drame.

### COURSE À LA RENTABILITÉ ET ÉCONOMIES CRIMINELLES

Cette nuit-là, le logiciel de contrôle aérien suisse était hors circuit, car en maintenance, sans qu'un autre puisse prendre le relais. Dans les pays où cette

activité n'est pas privatisée, il y a un, voire deux systèmes de secours. Mais cela coûte cher et Skyguide court d'abord après le profit. Du coup, son contrôleur n'a pu avertir les deux équipages que cinquante secondes avant le crash, car il travaillait « en manuel » et par téléphone. Quant au téléphone de la tour de contrôle de Zurich, lui aussi en maintenance, il ne fonctionnait pas, ce qui n'a pas permis aux aiguilleurs du ciel allemands (qui suivent ces avions) d'avertir de l'imminence de la catastrophe. Quant à l'information selon laquelle il n'y avait qu'un seul contrôleur en poste lors de la collision, l'autre faisant une « pause-café », elle ressemble fort à une demi-vérité ou... à un demi-mensonge. En effet, selon des collègues français des contrôleurs suisses, une note de service autorise de tel-

les pauses. La réglementation oblige même à faire des pauses régulières durant le service, pour évacuer la tension due au fait d'avoir la gestion de dizaines d'avions, et donc d'avoir en charge la vie de leurs passagers. S'il manquait du personnel dans la tour, c'était d'abord de la responsabilité de Skyguide, réputée dans le monde du contrôle aérien pour économiser sur le personnel (elle autorise un seul contrôleur de nuit, contre deux obligatoires en France, par exemple), comme sur les investissements en matériel. A tel point que le Bureau fédéral suisse des enquêtes sur les accidents d'aviation avait critiqué, une semaine avant la catastrophe, la qualité du système radar de Skyguide, suite à un incident survenu en 1998.

Seulement voilà, le contrôle aérien n'avait pas été concédé à

Skyguide pour accroître la sécurité, mais pour que ses actionnaires (dont Swissair, donc le baron Seillière) encaissent des dividendes. Et cela marchait : en 2000, Skyguide avait empoché 7 millions d'euros. Or, l'an passé, la faillite de Swissair se combinant avec la baisse générale du trafic aérien et les répercussions, dans ce domaine, des attentats du 11 septembre à New York, Skyguide avait affiché une perte de 11 millions d'euros. Du coup, le Conseil National Suisse soutenait comme jamais cette société qu'il voyait promise à un bel et profitable avenir, en refusant notamment qu'elle cède (eh, oui, car des « parts de ciel » peuvent se revendre) le contrôle aérien du sud de l'Allemagne.

Pierre LAFFITTE

## QUAND L'ARGENT PEUT TOMBER DU CIEL...

**La Commission de Bruxelles s'est empressée de se servir de la catastrophe du 2 juillet pour prétendre qu'elle démontrerait la justesse de son projet de « Ciel unique », qu'elle décrit comme devant harmoniser le contrôle aérien en Europe.**

Il est vrai qu'un avion qui la survole a affaire à un grand nombre de tours de contrôle successives ayant, parfois, des normes de navigation différentes. C'est dû au morcellement en États nationaux de ce continent aussi peuplé que les États-Unis, alors que ces derniers disposent d'un système de navigation et d'une réglementation unifiés pour un espace aérien plus vaste.

Mais cela n'a rien à voir avec ce crash. En outre, l'Europe dispose quand même d'organismes communs et unificateurs, Eurocontrol et la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC), et, par exemple, tout le Benelux est couvert par un seul opérateur tandis que la Suisse contrôle une partie de l'espace aérien allemand et français voisin. Et l'USAC (syndicat CGT des aiguilleurs du ciel) rappelle que « le contrôle aérien ne s'embarrasse plus des frontières depuis près de 50 ans », et cela pour près de 40 pays d'Europe.

En fait, le « Ciel unique européen » de la Commission couvre un projet qui représente un bond en arrière puisqu'il « unifierait » le ciel des Quinze (et d'eux seuls)... pour mieux le découper en parts de gâteau mises aux enchères entre des opérateurs privés comme Sky-

guide, en Suisse.

On voit à quoi cela aboutirait dans l'autre pays d'Europe où on a privatisé le contrôle aérien, la Grande-Bretagne. Sept compagnies aériennes du pays y ont acheté près de la moitié du capital (l'Etat garde le reste) du NATS, l'organisme qui contrôle les flux aériens, en gelant les embauches et rognant sur les investissements. Résultat : en juin, on a dû fermer des secteurs de l'espace aérien et supprimer des vols car, comme en Suisse, on manquait de calculateurs au sol pour gérer le trafic, alors qu'on procédait à la maintenance de ces équipements indispensables.

Mais les actionnaires des compagnies aériennes privées y ont trouvé leur compte. D'abord parce que, dans ce pays où elles ont plus licencié de personnel que partout ailleurs en Europe, l'un des postes où elles pouvaient encore économiser était celui des redevances à l'organisme de gestion du trafic (qu'elles contrôlent). Et aussi parce que, face à l'engorgement croissant des aéroports, celui-ci a tendance à donner la priorité de décollage et d'atterrissage à ses compagnies-actionnaires, d'où un net avantage commercial pour elles quand la concurrence fait rage entre les « majors » de part et d'autre de l'Atlantique.

Soumis à pareil traitement, le NATS est en quasi-cessation de paiement. Qu'à cela ne tienne. S'il a de plus en plus de mal à assurer la sécurité des vols, il a un autre actionnaire, l'Etat. Et c'est vers lui - donc

la poche des contribuables - que se sont tournées les compagnies pour exiger le renflouement du NATS, en arguant des contre-coups des événements du 11 septembre aux États-Unis. La fois prochaine, elles trouveront autre chose...

L'extension du système

### Aéroports parisiens

*Bas salaires, manque de personnel, consignes de sécurité impossibles à appliquer...*

## LA MOBILISATION DES AGENTS DE SÉCURITÉ

**Les agents de sécurité qui contrôlent les bagages des voyageurs avant l'embarquement dans les aéroports d'Orly ont entamé, fin juin, une action pour obtenir des hausses de salaires et des embauches.**

A l'origine, le contrôle des passagers et des bagages relevait de la police aux frontières, mais en 1994, cette tâche a été sous-traitée à des sociétés privées, telles ASA à Orly-Sud ou la Sifa (filiale à 50 % d'ADP-Aéroport de Paris) à Orly-Ouest. Ces sociétés payent leurs employés au lance-pierre et ont fréquemment recours aux contrats à durée déterminée. En outre, les consignes de sécurité que les agents sont censés appliquer sont de plus en plus difficiles à respecter. Les mesures liées au plan Vigipirate ayant été reconduites, ils devraient théoriquement inspecter un bagage à

existait en Suisse et en Grande-Bretagne, voilà ce que vise la Commission européenne, soutenue, ouvertement ou non, par tous les États des Quinze. Si ce projet voyait le jour, il permettrait de transférer encore plus de fonds publics au privé et abaisserait le niveau de

la sécurité aérienne, alors que, pour l'assurer, la Fédération mondiale des aiguilleurs du ciel estime qu'il manque déjà (y compris dans le secteur public) 2000 contrôleurs aériens pour la seule Europe de l'Ouest.

P.L.

main sur deux. Mais étant donné le manque de personnel, ils n'arrivaient jusque-là à en contrôler qu'un sur trois. A présent, les pouvoirs publics insistent pour que ces consignes soient respectées à la lettre et, avec le début de la période estivale et l'afflux de passagers, la surcharge de travail a provoqué un ras-le-bol.

Depuis le 4 juillet, les agents ont décidé de contrôler effectivement un bagage sur deux, ce qui a entraîné des retards d'une heure en moyenne sur nombre de vols. Comme le soulignent les tracts syndicaux, depuis les attentats du 11 septembre, la taxe d'aéroport a augmenté de 2 euros par passager, sous prétexte de renforcer la sécurité, mais les agents ne disposent pas de plus de moyens qu'avant. Les passagers ont compris et plutôt bien accueilli les revendications des agents malgré les retards (à l'exception notable des dirigeants socialistes François Hollande et Ségolène

Royal, qui paraît-il, en route pour les vacances, ont forcé le passage avec l'aide de la police !).

Le 5 juillet, un protocole a été signé entre les travailleurs et les responsables de l'une des sociétés de sécurité, ASA. Ce protocole accorde notamment aux salariés une prime exceptionnelle de 350 euros brut, et l'embauche en contrat à durée indéterminée de tous les agents en contrat à durée déterminée. C'est déjà un succès. Mais ces travailleurs ne s'en tiennent pas là, ils réclament des hausses de salaires, l'attribution d'une prime de risques et d'un 13ème mois. Leur mouvement continue donc et une réunion « élargie » avec des représentants d'ADP et du gouvernement est prévue pour le jeudi 11 juillet, jour où les salariés d'autres entreprises de sécurité sous-traitées, à Orly mais aussi à Roissy, ont annoncé qu'ils se mettraient en grève.

L.M.



## Maladies professionnelles

# LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS APRÈS LES PROFITS ?

**Tout comme le nombre d'accidents du travail, en augmentation de 4,5 % pour 2000 par rapport à 1999, les maladies professionnelles, déclarées et reconnues, sont en augmentation.**

Leur nombre, selon les dernières statistiques connues, celles de l'assurance maladie, s'est accru de 36 %. Le nombre de décès consécutifs à une maladie professionnelle a augmenté, lui, de 53 % (pour 1999 par rapport à 1998). Et ce chiffre est sous-évalué, puisqu'il s'agit uniquement des maladies professionnelles répertoriées comme telles, et bien des travailleurs ne parviennent pas à faire reconnaître leur maladie comme maladie professionnelle.

Les maladies professionnelles les plus fréquentes sont les troubles musculo-squelettiques, viennent ensuite les affections liées à l'amiante. L'amiante est responsable, à elle seule, selon les sources, de 2000 à 3000 morts par an. 27,7 % des retraités ayant quitté la vie professionnelle entre 1994 et 1996, ont été exposés à l'amiante 14,6 années en moyenne. De ce fait, entre 2000 et 2020, il pourrait y avoir entre 50 000 et 100 000 morts du fait de l'amiante. Et ces calculs reposent sur l'hypothèse que le risque d'exposition à

l'amiante est désormais supprimé.

Mais il n'y a pas que l'amiante. Près d'un million de personnes sont en contact à leur travail avec des produits cancérigènes, d'après une enquête lancée par le ministère du Travail. Ce chiffre est peut-être plus élevé encore car beaucoup de ces cancers se déclenchent après 65 ans et les effets à long terme de certains produits sont encore mal évalués, comme les éthers de glycol, d'autres solvants, les fibres céramiques utilisées dans les industries du verre, de la sidérurgie, dans les fonderies, ou le bitume.

Une récente circulaire met en place une évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Mais elle ne fait que l'inventaire des problèmes. Les chiffres le montrent, la situation ne s'améliore pas pour les travailleurs. Ne serait-ce que faire reconnaître sa maladie comme une maladie professionnelle est déjà un vrai parcours du combattant. Les victimes de l'amiante ont dû se battre des années. Et elles doivent se battre encore pour que la responsabilité des patrons soit reconnue. 2000 à 3000 victimes de l'amiante ont engagé des actions en justice contre leurs employeurs. Dernièrement, la Cour de cassation a rendu une

décision favorable aux victimes de l'amiante estimant que les employeurs avaient commis « une faute inexcusable ». La reconnaissance de la « faute inexcusable » de l'employeur permet aux victimes d'obtenir une majoration des indemnités par rapport à celles octroyées pour les autres maladies professionnelles. Les victimes de l'amiante ont à juste titre considéré ce jugement comme un encouragement à continuer la lutte sur ce terrain. Pourtant, selon l'Association de défense des victimes de l'amiante (l'Andeva), même quand la faute inexcusable est reconnue, les victimes ne sont pas indemnisées pour autant.

L'objectif devrait être que des travailleurs ne mettent pas leur santé en danger en travaillant. La pression des patrons dans les usines ne va pas dans ce sens. Protester contre le fait qu'on soit, par exemple, exposé à un produit dangereux, c'est s'exposer... à la répression du patron. Quand un salarié est déclaré inapte à son poste, c'est le plus souvent une occasion pour le licencié, plutôt qu'une opportunité pour lui trouver un autre poste.

La législation n'est que très rarement favorable aux travailleurs. Il a fallu attendre 1997 pour que soit interdite l'utilisation de

## Amiante

# La RATP condamnée pour faute inexcusable

Le 24 juin dernier, la Cour d'appel de Paris a condamné la RATP pour « faute inexcusable » envers deux de ses salariés exposés à l'amiante, l'un décédé d'un cancer du poumon, l'autre atteint d'une asbestose (gêne respiratoire grandissante due aux fibres d'amiante accumulées dans les poumons).

Le premier salarié, engagé en 1975 à la RATP comme ouvrier spécialisé, avait eu pendant de longues années, entre autres tâches, de remplacer les garnitures de frein des autobus, garnitures qui contenaient de l'amiante. En mai 1996, les médecins ont diagnostiqué un cancer du poumon, dont ce travailleur est mort un an après. Il n'a été reconnu en maladie professionnelle que 12 jours avant sa mort ! Le second salarié a été embauché à la RATP en 1982 en qualité de mécanicien d'entretien au réseau ferré. Au bout de dix ans, les médecins ont décelé une asbestose. Il a aujourd'hui un taux d'Incapacité Permanente Partielle (invalidité) de 30 %.

La RATP n'avait tenu aucun compte d'un décret d'août 1977 exigeant de

prendre des mesures particulières d'hygiène dans les établissements où le personnel était exposé aux poussières d'amiante. Elle n'a mis en place des protections respiratoires efficaces et n'a remplacé l'amiante contenue dans les matériels roulants que bien plus tard.

Il y a tout juste trois ans, elle avait déjà été condamnée pour « faute inexcusable » dans le cadre de cette même affaire par le Tribunal des affaires de la Sécurité sociale de Créteil. Mais elle avait fait appel, appel qu'elle vient donc de perdre.

Cette condamnation va permettre au travailleur atteint d'asbestose et à la famille de celui décédé d'un cancer d'obtenir une réparation, limitée, et surtout incapable de rendre la santé et la vie à ceux qui ont été victimes de sa négligence. Car si l'un est mort et l'autre gravement handicapé, c'est bien à cause de ce mépris de la sécurité des travailleurs allié au souci d'économie que pratique la direction de la RATP, comme d'autres grandes entreprises.

l'amiante, des années après que les risques avaient été connus. Une nouvelle législation limitant la responsabilité des employeurs serait à l'étude, d'après le journal

*Le Monde* du mardi 2 juillet. Comme quoi en ce domaine on marche vers le progrès à reculons.

Aline RETESSE

## Réforme de la pêche

**Cet été, l'inquiétude principale des 118 marins du Havre (comme de très nombreux marins d'autres ports de pêche) concerne le nouveau Plan d'orientation des pêches (POP), décidé par la Commission de Bruxelles.**

Les POP sont censés être destinés à maîtriser les stocks de poissons adultes s'étant déjà reproduits une fois.

### ORIENTATION À LA CASSE DES BATEAUX...

Il s'agit du cinquième POP depuis 1986. Le premier avait légiféré sur le maillage des filets. En 1990, le deuxième imposait de réduire le nombre de bateaux en rendant la casse obligatoire en échange d'aides de Bruxelles : 27 navires avaient été « cassés » au Havre contre subventions. Les troisième et quatrième POP étaient dans la lignée du précédent et 54 % des bâtiments de moins de 16 mètres avaient été réformés. Pour toucher une subvention « à la casse », un chalutier doit mesurer plus de 12 mètres tandis que les plus petits ne touchent rien.

Le cinquième POP, discuté en ce moment, prévoit la réduction

de 10 % des flottes (40 % pour certains types de pêche), la suppression des aides publiques à la construction et à la modernisation, l'augmentation des primes à la destruction, l'aide à la reconversion des emplois supprimés, la réduction de 30 à 60 % des quotas de capture autorisés selon les espèces.

### .... ET DES EMPLOIS

En Haute-Normandie, cette politique communautaire pour la pêche risque de supprimer des milliers d'emplois alors que la Seine-Maritime fait partie des départements les plus touchés par le chômage (11,7 % contre 9 % en moyenne en France).

Poissons et crustacés font vivre dans cette région plus de 35 000 personnes, car un emploi en mer génère entre 5 et 6 emplois à terre. Les produits commercialisés à Dieppe et au Tréport dépassent les 4 000 tonnes annuelles. Ils atteignent 9 000 tonnes à Fécamp et 3 500 tonnes au Havre.

Cela s'ajoute au fait que Le Havre a été et est encore particulièrement touché par les suppressions d'emplois. Après la fermeture des chantiers navals par une filiale du groupe Bolloré, 2 500 emplois ont disparu.

### MENACES SUR L'ÉCOSYSTÈME

Au Havre existent ce qu'on appelle les nourriceries de crevettes, de soles, de bars, qui sont très fragiles. Ces espèces ont en effet choisi la baie de Seine pour se reproduire, car les larves et les œufs y sont protégés des gros prédateurs et bénéficient d'une température douce ainsi que de nourriture. Or le projet de construction de « Port 2000 » menace de faire disparaître ces nourriceries. Ce projet a été entrepris, a-t-on dit, pour faire du Havre le premier port français pour les conteneurs, concurrençant Rotterdam et Anvers ! D'importants travaux de dragage doivent faire passer la profondeur d'eau de 1,5 mètre actuellement à six mètres.

La Commission de Bruxelles a complètement négligé cet aspect de la situation. Certes, il faut peut-être développer l'accueil portuaire. Mais en tenant compte de tous les facteurs. Car il ne suffit pas de limiter le nombre de navires et donc de pêcheurs pour que les stocks de poissons se reconstituent. Il faut aussi que l'écosystème ne soit pas perturbé par les bétonneurs et les industriels comme Millenium Chemicals par exemple, qui a rejeté dans l'estuaire 600 tonnes d'acide



Chalutier en Bretagne.

sulfurique par jour pendant des dizaines d'années !

### LE CAPITALISME, ÇA TUE ET ÇA POLLUE

Les raisons de la baisse des stocks de poissons adultes sont liées à bien d'autres problèmes : pollution, destruction des fonds marins pour extraire des granulats par aspiration, pêche industrielle pour fabriquer des farines de poissons pour l'élevage d'autres poissons (saumon) ou de bovins, etc.

La réglementation contraint les seuls pêcheurs à comptabiliser le nombre de poissons pêchés

et donc détruits. Elle n'oblige pas les industriels à comptabiliser les tonnes de poissons morts par la pollution, ou les tonnes de crevettes aspirées avec les granulats pour creuser Port 2000 par exemple, et encore moins à faire cesser leur nuisance.

Gérer les stocks de ressources naturelles de poissons, les petits pêcheurs ne peuvent qu'être d'accord. Mais servir de boucs émissaires et perdre leur emploi pour préserver les vrais responsables des dégâts, industriels, bétonneurs ou capitalistes de la pêche industrielle, ça non !

A-C-L.

Alcatel

## DES RÉDUCTIONS D'EFFECTIFS INACCEPTABLES

A chaque fois qu'il décide de communiquer avec ses actionnaires, Tchuruk annonce ses mauvais coups contre les travailleurs. L'an dernier, il annonçait qu'Alcatel deviendrait « l'entreprise sans usine ». Les travailleurs d'Alcatel Cherbourg, Alcatel Allemagne et Espagne vendus à Sanmina, un groupe américain de sous-traitance électronique, en ont fait les frais. Mais comme ses usines ne se vendent pas comme des petits pains (Annecy pour les techniques du vide, Coutances pour les circuits imprimés, Saintes pour la tôlerie ne trouvent pas preneurs), il a été obligé de trouver d'autres secteurs à « dégraisser ».

Comme il n'y a plus rien à supprimer dans la production, la réduction des effectifs qu'il vient d'annoncer (10 000 personnes) va se faire dans les secteurs jusque-là épargnés : la recherche et le développement ainsi que le commercial.

La crise des télécommunications sert de prétexte. La

bulle internet a profité à Alcatel comme aux autres, mais les salariés n'en ont pas vu la couleur. Maintenant que cela va moins bien, ce serait aux travailleurs de payer l'addition. Pourtant le groupe Alcatel a les moyens de traverser la « crise ». Il n'y a qu'à voir les sommes qu'il verse pour faire partir le personnel excédentaire dans sa filiale Alcatel Cit. Des ouvriers se voient proposer plus de quatre ans de salaire pour accepter leur licenciement.

Ces nouvelles suppressions d'emplois auront probablement lieu une fois de plus dans les pays où les licenciements sont les plus faciles à opérer, les États-Unis, l'Irlande. Dans les pays comme la France où les contraintes administratives et les recours syndicaux retardent la mise en place des réductions d'effectifs, la direction de Cit Alcatel préfère la décroissance « soft », les licenciements transactionnels et les congés de fin de carrière.

Le congé de fin de carrière

est une préretraite entièrement financée par Alcatel, qui lui coûte près de 3 fois plus cher qu'un licenciement transactionnel. Les bas salaires touchent environ 90 % de leur salaire net, les cadres 50 %, et cela jusqu'à la retraite. Comme les cadres perdent beaucoup sur leurs revenus, ils préfèrent les licenciements transactionnels.

Pour réduire ses coûts de production, Alcatel a décidé de produire en Chine dans une usine dont elle a pris le contrôle, Shanghai Bell, l'autre actionnaire étant l'Etat chinois. D'après la direction les salaires sont de trois à quatre fois inférieurs à la France. Aussi va-t-elle transférer une partie de la recherche et développement. D'ici 3 ans le nombre d'ingénieurs va passer de 1 500 à 3 500, et il y a fort à parier que d'ici quelques années il ne reste en Europe que quelques centaines d'ingénieurs commerciaux, le reste de l'entreprise étant délocalisé en Chine pour la fabrication,

aux Indes et en Roumanie pour le logiciel.

Autre avantage de produire en Chine, l'Etat chinois aide les entreprises locales à financer des projets. Alcatel pourra bénéficier de ces financements ! On est contre l'intervention de l'Etat... sauf si c'est pour aider les entreprises ! Comble du cynisme, la direction se réjouit de ce que la Chine limite les mouvements de population, empêchant les travailleurs chinois formés de chercher du travail ailleurs. Il est vrai que Suard, ancien PDG d'Alcatel, était un des premiers à être allé serrer la main de Li Peng, le bourreau de la place Tien An Men.

Qu'Alcatel fournisse du travail aux Chinois, nous n'avons rien contre, mais que cela soit en maintenant nos conditions de vie ! Car, avec la nouvelle réduction d'effectifs, la direction veut diminuer le coût des restructurations en diminuant les sommes allouées pour les préretraites. Et ça, il n'en n'est pas question !

La Poste

## Réorganisation des centres de tri parisiens... AU DÉTRIMENT DES POSTIERS ET DES USAGERS

Les 3 et 4 juillet derniers, La Poste a présenté aux organisations syndicales son projet de réaménagement pour le tri du courrier dans le nord et le nord-est de la ville de Paris qui comprennent les 8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Les centres de tri de La Chapelle, Saint-Lazare, Paris 11, Paris 17 et Paris 20 qui traitaient le courrier de ces arrondissements cesseraient leurs activités, qui seraient transférées vers un nouveau centre de tri situé en banlieue nord, dont l'ouverture serait prévue pour février 2004. Sur Paris est prévue par ailleurs la mise en route de quatre nouveaux centres dits « concentrateurs » chargés du relevage du courrier dans les boîtes aux lettres et auprès des gros usagers. Ils seraient situés dans les locaux des anciens centres de tri, comme La Chapelle ou Saint-Lazare. Ce nouveau dispositif devrait être mis en place petit à petit d'ici le courant de l'année 2005.

Pour justifier ce chamboulement, la direction régionale de La Poste invoque toutes sortes de raisons, bonnes ou moins bonnes, voire malhonnêtes

allant des difficultés de la circulation automobile dans Paris à la mauvaise adaptation des anciens locaux aux nouveaux moyens mécaniques pour le tri du courrier, mais aussi des arguments insultants à l'égard du personnel accusé de « faible productivité » et de « qualité de service » médiocre.

C'est environ un millier de postiers de tous grades et de tous statuts qui sont menacés dans leurs conditions de travail, de modifications de leurs lieux, fonctions et horaires. Comme à son habitude, la direction est discrète sur les conditions de reclassement qui seront proposées, et l'inquiétude du personnel est réelle. En vingt ans, tous les centres de tri parisiens situés pour la plupart dans les gares auront fermé. Le dernier, le centre du Landy, dédié au courrier international, doit fermer à la fin du mois d'août. 110 employés de ce centre n'ont reçu aucune proposition sérieuse de reclassement de la part de la direction. La majeure partie d'entre eux n'ont même pas eu de réponse à leur demande motivée de mutation. Ils ignorent tout de leur lieu et de leurs horaires de



Dans un centre de tri du nord de Paris.

travail pour le mois de septembre ! Fermeture après fermeture, les conditions de reclassement du personnel sont de pire en pire. L'avenir dans les nouveaux centres eux-mêmes est loin d'être assuré. Le Landy qui ferme le mois prochain devait être, il y a quelques années, le grand centre hyper-performant pour trier et acheminer le courrier international ! La direction de La Poste a pris la mauvaise habitude de traiter les postiers comme des pions. Pas rares sont ceux aujourd'hui qui ont subi deux, voire trois fermetu-

res de centre avec les bouleversements d'horaire et de trajet qui en découlaient. De plus chaque fermeture a permis à La Poste de procéder insidieusement à des suppressions d'emplois, accroissant d'autant la charge de travail pour tous, le trafic étant, lui, bien loin de diminuer. Reste à savoir ce que sera la réaction des postiers. Ils ont les moyens d'imposer à leur direction dans le cadre de cette réorganisation la prise en compte prioritaire de leurs intérêts.

Alain VALLER

Renault-Flins

## LA LÉGIONNELLE FRAPPE ENCORE

Pour la seconde fois en deux ans, des traces de la bactérie légionnelle ont été découvertes dans les canalisations d'eau chaude de l'usine Renault de Flins.

Cette usine a été construite en 1952, et seules les infrastructures industrielles, que ce soit aux Presses ou sur les chaînes du Montage, ont bénéficié des perfectionnements techniques : priorité à la production ! En revanche, tout ce qui n'est pas directement lié à la fabrication, vestiaires, douches, canalisations, a été négligé. Les premières réfections de vestiaires sont intervenues il y a à peine cinq ans. Certains d'entre eux (les vestiaires 6, 8 et 9) sont d'époque et mériteraient une visite guidée. Les canalisations sont pourries et fuient régulièrement. Il faut souvent slalomer entre les gouttes pour monter vers les vestiaires et ne pas être trop regardant sur ce qui vous tombe sur la tête.

La direction s'est engagée dans une politique de réduction de ce qu'elle appelle les « frais indirects de production » (les FIP) dans lesquels elle inclut les frais de fonctionnement de la centrale électrique thermique, qui fournit l'énergie pour le chauffage de l'eau. Or, lorsque l'eau n'est pas assez chauffée, et circule dans des canalisations vétustes, cela crée une situation propice au développement des bactéries et notamment celles de la légionnelle !

La direction est parfaitement au courant. Il y a deux ans, une première alerte à la légionnellose avait eu lieu. Mais cela ne l'a pas amenée à modifier ses objectifs et surtout pas ceux qui concernent la réduction des FIP. Car pour elle, les ouvriers sont avant tout là pour fabriquer des voitures !

La direction s'est donc contentée de condamner les douches de l'usine pour une période d'au moins un mois, et ce en pleine période estivale, quand il fait bien chaud dans les ateliers, qu'on transpire le plus et qu'une douche serait la bienvenue !

Mais à l'usine, où se développe la bactérie du légionnaire, l'armée des sans grades pourrait se fâcher...

Correspondant LO.

## Lejaby (Rhône-Alpes)

**Lejaby, entreprise de confection de sous-vêtements, est la seule à fabriquer encore la plus grande part de sa production en France, dans la région Rhône-Alpes. Mais le 26 juin, la direction a annoncé la fermeture de quatre sites de production, ceux de Rillieux, Vienne, Beynost et Firminy, sur les huit que compte l'entreprise dans la région, avec des menaces pour deux autres.**

Cela concerne directement 231 salariés sur un peu plus d'un millier, pour la plupart des ouvrières travaillant parfois

## SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET MANŒUVRES FINANCIÈRES

chez Lejaby depuis plus de 20 ans, mais tout le monde est sur la sellette.

Pour l'instant, la direction entretient le flou sur les dates de fermeture et le devenir des ouvrières concernées. Elle fait un chantage pour obtenir suffisamment de départs volontaires, sans faire de propositions précises pour la prime de départ. Elle envisage des reclassements sur des sites dont l'avenir n'est pas assuré.

Cela suscite beaucoup d'inquiétude et c'est manifestement ce que recherche la direction.

Ce n'est pas le premier plan de suppressions d'emplois. L'effectif du groupe est passé de 1 600 à environ un millier en

quelques années.

La direction invoque les coûts de production trop élevés en France par rapport aux salaires en Tunisie, où la production est en cours de délocalisation. Mais l'argument cache d'autres raisons : Lejaby appartient depuis 1996 au groupe américain Warnaco, lequel a été déclaré en faillite en juin 2001, et a besoin de vendre des actifs pour rembourser ses dettes. Warnaco a déjà essayé de vendre Lejaby, en vain. Les restructurations ne seraient-elles pas avant tout un moyen de rendre Lejaby plus attractif pour un éventuel repreneur ? Et les pertes annoncées de Lejaby en 2000 et 2001, après deux années consécutives de bénéfices

confortables, n'auraient-elles pas un rapport avec les difficultés de la maison-mère ? L'actualité montre que les patrons n'hésitent pas à arranger leurs comptes officiels quand ça les arrange.

Une journée de grève le 26 juin a été très suivie dans les sites concernés par la fermeture, et les syndicats tentent à présent d'en savoir plus sur l'état réel des comptes de l'entreprise. Si les travailleurs avaient les moyens de connaître la vérité sur la comptabilité de Lejaby-Warnaco, les suppressions d'emplois apparaîtraient pour ce qu'elles sont : un moyen d'augmenter la rentabilité des capitalistes, ou du moins de préserver leur magot.

## Aubergenville Yvelines

### Le personnel de la maison de retraite en grève pour l'emploi

Les 18 salariés de la maison de retraite d'Aubergenville, dans les Yvelines, sont en grève depuis le mardi 9 juillet. Le salaire de juin et pour certains celui de mai n'ont pas été payés. Ils sont inquiets depuis plus d'un an sur le maintien de leur emploi et le devenir de la maison. Le nombre de pensionnaires diminue régulièrement, passant de 65 à 24 seulement. Le tribunal de Meaux a ordonné l'expulsion des locaux de l'association gestionnaire de la maison de retraite, leur employeur, car cette association n'avait pas payé le loyer depuis des mois. Il faut dire que ces locaux appartiennent à la clinique privée Montgardé, située juste à côté, qui projette d'y installer un centre de convalescence.

Mais s'il y a conflit entre l'association et la clinique privée, les salariés ne veulent pas en faire les frais, ni les pensionnaires. Ils ne font confiance ni à leur ancien patron, ni à la clinique qui parle de réembauche. L'association s'est distinguée il y a plus de deux ans en licenciant deux salariées qui voulaient monter un syndicat CGT. Celles-ci ont obtenu 200 000 F devant les tribunaux. Le propriétaire de la clinique, lui, a fermé l'an dernier la maternité, jugée pas assez rentable. Pourtant, à en juger par les voitures de luxe qui s'affichent sur les parkings, sa situation n'inspire pas pitié. Les salariés se sont donc mobilisés avec le soutien des familles des personnes âgées, organisant conférence de presse, débrayages, délégations à la mairie, et grève totale depuis mardi. Ils veulent savoir combien d'entre eux seront repris dans le centre de convalescence et à quelles conditions et aussi ce que vont devenir les pensionnaires. Ils veulent que leurs arriérés de salaires soient payés.

## Rhodia (Lyon)

**La presse économique fait état depuis des mois des « difficultés » du groupe chimique Rhodia et de rumeurs d'OPA de la part de concurrents. Mais si le cours de l'action baisse sur les marchés financiers et spéculatifs, cela ne veut pas dire que ça va mal pour les actionnaires et les dirigeants de l'entreprise.**

Les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté cette année de 15 %. Quant au président du groupe Rhodia, J-P Tirouflet, son revenu a augmenté de 23 700 francs par mois, passant à 561 271 francs mensuels, avec en plus l'attribution de 300 000 stock-options.

## LES OUVRIERS GAGNENT SUR TROIS SITES DE PRODUCTION

**Quand ces chiffres ont été connus, il était normal que le 1 % d'augmentation mensuelle des salaires accordé au personnel fasse réagir. A Rhodia Belle Etoile Saint-Fons, fin mai, après cinq jours de grève du personnel posté, la direction a dû concéder aux ouvriers postés une prime mensuelle de 15 euros, 10 embauches en CDD et une prime exceptionnelle pour tous de 450 euros.**

Sitôt connus ces résultats début juin, dans l'usine de Rhodia Chalampé à Mulhouse, où les revendications étaient les mêmes, le personnel décidait de se mettre en grève pour obtenir la même chose que leurs collègues de Saint-Fons. Devant la

menace, la direction cédait à la veille du jour prévu pour la grève. Il faut dire que le carnet de commandes est au plus haut et que la politique de flux tendu a fortement réduit les stocks. 300 euros de prime exceptionnelle ont été obtenus et 49 embauches en CDI programmées d'ici fin 2002.

Pourquoi pas nous ? C'est ce que se sont dit les ouvriers postés de l'usine Rhodia Engineering Plastics à Saint-Fons. Le vendredi 21 juin, à 1 heure du matin, ils partaient en grève de quatre heures reconductibles par poste. La grève était majoritaire chez les ouvriers, d'autant plus déterminée que pendant la période où il y avait moins de travail, la direction avait essayé de ser-

rer la vis, mettant des avertissements et essayant de licencier un chef de quart. Ce mouvement est donc le retour de bâton que la direction n'attendait pas, se croyant sans doute trop sûre d'elle.

Malgré les pressions, les menaces de fermeture du site, les ouvriers ont tenu bon. Cette fois aussi, les carnets de commandes étant pleins et devant l'impossibilité de transférer la production, la direction a dû céder une prime de 324 euros payable en deux fois et 30 euros d'augmentation sur le salaire de janvier 2003.

Dans le groupe, les résultats des conflits de ces trois sites peuvent donner des idées aux autres salariés.

Correspondant L.O.

## Cherbourg

### UN SYNDICALISTE TRAÎNÉ DEVANT LA JUSTICE

**Mercredi 26 juin avait lieu à Cherbourg une manifestation contre la fermeture de l'Hôpital Maritime. Bien que militaire, cet établissement était le deuxième hôpital de l'agglomération, et soignait les civils aussi bien que les militaires. Lors de cette manifestation, un gendarme maritime prétend avoir reçu des coups ayant justifié un arrêt de travail de huit jours, ouvrant la porte à des poursuites en justice contre le secrétaire de l'Union Locale CGT de la ville.**

La fermeture de l'Hôpital Maritime suscitait d'autant plus

de colère que c'est avec petits fours et champagne que les autorités militaires avaient décidé de « fêter » l'événement. Un événement prévu de longue date puisque Kouchner, alors ministre de la Santé du gouvernement Jospin, s'était déplacé en personne pour fermer une première tranche de l'établissement il y a près de deux ans. Aussi, les 400 manifestants présents étaient déterminés à passer le cordon d'une vingtaine de gendarmes maritimes qui bloquait la porte. Dans la bousculade qui a suivi, plusieurs manifestants ont pris des coups. On peut parler de véritable provocation, car les syndicalistes en vue étaient spécialement visés par les gendarmes.

Mais l'affaire connaît un rebondissement depuis le jeudi 4 juillet. Alain Hébert, militant

CGT de l'Arsenal, devait être entendu comme simple témoin par la police. Mais arrivé au poste, sa garde à vue lui était aussitôt notifiée. Il apprend qu'il passera en fin d'après-midi en comparution immédiate pour violences sur personne dépositaire de l'autorité publique. Alertés, les syndicats de la ville sont intervenus dès 14h00 ; et c'est alors une bonne centaine de manifestants qui scandaient : « Libérez notre camarade ! » devant les grilles du commissariat. Au tribunal, la défense obtient le report du procès au 19 juillet, afin de produire des témoins. Le procureur, quant à lui, affirme que l'affaire n'est « ni d'ordre syndical, ni d'ordre politique », et obtient le contrôle judiciaire, c'est-à-dire l'obligation faite à Alain Hébert d'aller pointer deux fois par semaine au

poste de police.

La gendarmerie maritime et la justice n'en sont d'ailleurs pas à leur coup d'essai. Depuis bientôt deux ans, une militante de Lutte Ouvrière est en procès pour distribution de tracts sur la voie publique, aux portes de l'Arsenal. Une condamnation sans peine contre laquelle différents pourvois ont été engagés, avait succédé à une large mobilisation de tous ceux qui sont attachés à la liberté d'expression et à sa défense.

Là encore pour l'arrêt de la procédure, pour le soutien au syndicaliste Alain Hébert, contre la criminalisation de l'activité syndicale, nous devons être nombreux à répondre à l'appel à manifester le 19 juillet lancé par le comité de soutien qui s'est constitué.



## SIDA

**Le sida tue une personne toutes les onze secondes et une autre est infectée toutes les six secondes. Vingt millions de personnes sont déjà mortes du sida depuis le début de l'épidémie, il y a un peu plus de vingt ans.**

D'après les estimations des experts d'Onusida réunis à Barcelone, si les mesures de prévention et de traitements ne sont pas développées d'ici 2020, soixante-huit autres millions sont assurés d'une mort certaine. Aujourd'hui, le continent africain concentre plus de 70 % des quarante millions de personnes infectées dans le monde. Mais la pandémie se développe dans d'autres régions et pays jusque-là relativement épargnés comme la Fédération de Russie, les pays de l'Est et les pays asiatiques.

# LES TRUSTS PHARMACEUTIQUES SOIGNENT D'ABORD LEURS PROFITS

**Une situation catastrophique mais non inéluctable**

Selon des spécialistes, il faudrait en substance sept milliards de dollars par an pour lutter efficacement contre la pandémie. Ce chiffre, qui paraît fantastique, ne représente que quatre jours du budget mondial consacré à l'armement ! Ce serait un objectif tout à fait à la portée des huit pays les plus riches du monde qui avaient promis, il y a deux ans, de financer la lutte contre le sida à hauteur de dix milliards de dollars, soit 0,05 % de leur produit national brut. Or, aujourd'hui leur contribution ne dépasse guère les 500 millions de dollars par an.

En fait, ce qui manque ce n'est pas tant l'argent que les choix de ces pays dans ce domaine. La lutte contre le sida n'est pas une priorité à leurs yeux notamment dans le Tiers

Monde où la population ne représente pas une clientèle solvable. Les multinationales pharmaceutiques fabriquent des médicaments sans se préoccuper de la santé de la population. Ce qui compte, c'est ce qui rapporte. D'autres maladies tout aussi mortelles comme le paludisme touchent ces pays et rien n'est fait pour les enrayer. Ainsi la simple distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides dans les zones impaludées permettrait de sauver la vie de cinq cent mille enfants par an. Et si ce n'est pas fait, c'est parce que ce n'est pas rentable !

On se souvient comment il avait fallu la pression d'organisations non gouvernementales et de lutte antisida – et même un procès – pour que les grandes firmes pharmaceutiques acceptent un manque à gagner et laissent des pays pauvres comme l'Inde, la Thaïlande ou

le Brésil fabriquer des traitements génériques beaucoup moins chers.

**Les pays pauvres : victimes du sida... et du profit !**

Pour lutter contre le sida, les pays pauvres se heurtent au coût du traitement des trithérapies qui est inabordable même s'il a considérablement baissé, passant de plus de 10 000 à 200 dollars par an pour chaque malade. Seule une infime minorité de la population peut y avoir accès, en Afrique, par exemple, soit 30 000 personnes pour 28 millions infectées.

Comment dans ces conditions peut-on réellement lutter contre la pandémie lorsque plus de la moitié de la population du continent vit avec moins de un dollar par jour ? A cela s'ajoutent d'autres difficultés : l'absence totale d'infrastructures sanitaires,

tandis que le personnel médical – quand il existe – se heurte souvent à l'incompréhension des populations inconscientes d'être infectées.

Enfin, la politique d'austérité imposée par le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale accroît les difficultés de la lutte contre le sida des pays pauvres... Conséquence de cette cure d'austérité : la dégradation, entre autres, des systèmes de santé publique, rendant encore plus aléatoire la lutte contre la propagation du virus.

Alors, si on meurt du sida aujourd'hui – surtout en Afrique et en Asie –, où presque personne n'a accès aux soins, c'est aussi à cause du profond mépris pour la vie humaine des dirigeants des grands firmes pharmaceutiques.

René CYRILLE

## Sang contaminé

**Jeudi 4 juillet, la cour d'appel de Paris a prononcé un non-lieu général dans l'affaire du sang contaminé. L'arrêt conclut : « En l'absence de toute infraction de quelque nature que ce soit (...), la cour dit n'y avoir lieu à suivre contre quiconque. »**

Les familles des victimes, les associations qui les appuient ont crié leur révolte. Et on les comprend. Car, à la fois sur la forme et sur le fond, l'impression qui se dégage de cette décision, c'est qu'il existe une complaisance de la justice à l'égard de personnages haut placés et à l'égard de bavures d'un système où l'argent est roi.

L'affaire remonte aux débuts de l'épidémie de sida. Entre 1983 et 1985, près de 4 000 personnes furent contaminées en France par le VIH, en particulier

des hémophiles, du fait que les produits sanguins qui leur étaient injectés, collectés dans des milieux à risque, n'avaient été ni testés ni traités pour les rendre inoffensifs.

Le danger de transmission du sida était pourtant déjà connu. Mais les laboratoires français et américains se faisaient une guerre ouverte pour se doubler sur le marché promoteur du dépistage et du traitement du sang. Quant aux responsables administratifs et politiques, pour des raisons purement économiques, ils entendaient écouler tels quels leurs stocks de sang. Une bonne partie des 4 000 transfusés ont déjà payé de leur vie ces préoccupations de gros sous.

Mais il fallut que la maladie se manifeste, que des victimes meurent, que le rapport avec les transfusions soit établi, que les associations se créent et interviennent, pour qu'en 1988

les premières plaintes soient déposées. Un premier procès aboutit en 1993 à la condamnation à deux et quatre ans de prison de deux médecins responsables du Centre national de transfusion sanguine.

Le cas des ministres, en tant que responsables au plus haut niveau des choix en matière de santé publique, impliqués dans l'affaire, avait été dissocié. Pour eux la procédure dura cinq ans. Finalement, en 1999 Laurent Fabius, Premier ministre au moment des faits, et Georgina Dufoix, ministre des Affaires sociales, étaient relaxés par la Cour de justice de la République. Leur secrétaire d'État à la Santé, Edmond Hervé, était condamné pour négligences, mais dispensé de peine.

Une autre instruction courait depuis 1994, concernant une trentaine de médecins, responsables de la santé publique

et conseillers ministériels. Ils viennent donc d'être absous. Le ministre de la Justice, Perben, s'est pourvu en cassation.

Les quelque quinze années d'instruction, les tonnes de dossiers, la dilution des décisions et des responsabilités ont sans doute fait de l'affaire du

sang contaminé un monstre judiciaire, défiant toute justice et équité. « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ». Une fois de plus, cet adage se vérifie.

Vincent GELAS

## CIRCULEZ, IL N'Y A PLUS D'AFFAIRE !

### Un policier tue un jeune et s'en tire sans dommage UN JUGEMENT RÉVOLTANT

Jeudi 4 juillet, la cour d'assises du Nord a prononcé une peine symbolique à l'encontre d'un policier qui avait tué un jeune de Lille, présumé auteur du vol d'une voiture.

Le policier a prétendu avoir perdu son sang-froid, et les juges n'ont demandé qu'à le croire, alors qu'il avait fait feu – à 50 centimètres ! – dans la nuque de Riad Hamlaoui, qui ne le menaçait même pas. La sanction ? Trois mois de prison, qu'il a déjà effectués, et une interdiction de port d'arme pendant cinq ans, le juge ne retenant même pas l'accusation d'homicide volontaire... Heureusement – si l'on peut dire –, ce policier va maintenant être planqué dans un service administratif, et les jeunes de Lille Sud n'encour-

ront plus le risque de le croiser sur la voie publique.

Dans cette société, la peau d'un jeune suspecté d'avoir commis un délit mineur, surtout quand il est immigré ou issu de l'immigration, ne vaut décidément pas cher. Et lui ôter la vie ne coûte rien, ou presque, quand on porte un uniforme. Alors, au tribunal, la famille et les proches du jeune froidement abattu ont hurlé leur indignation et leur colère : « Justice de merde ! Vous allez tous brûler ».

C'est peut-être une coïncidence, mais au même moment, d'autres juges décidaient d'annuler toutes les poursuites contre des personnages haut placés, impliqués dans l'affaire du sang contaminé.

